

TOUT SAVOIR SUR : LES NOUVELLES FILIERES

La Communauté de Communes Mad & Moselle poursuit son engagement dans le recyclage de nouveaux déchets en mettant en place une nouvelle filière dans les déchèteries de Charey et de Bernécourt à partir de 2024. Ce document vous présente cette filière qui vous permettra de recycler toujours plus de déchets.

> PRESENTATION DE LA FILIERE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DU BATIMENT (dit PMCB) :



L'éco-organisme Valobat a été agréé pour la collecte des PMCB. Désormais vous pouvez déposer tous vos déchets de construction ou de rénovation en déchèteries pour qu'ils soient recyclés ! Voici un petit aperçu des déchets concernés.



Granulat, béton, pierre, terre crue et cuite...



Équipement
Sanitaire, Robinetterie



Structure,
Maçonnerie, Charpente



Toiture



Façade,
Bardage



Isolation



Menuiserie (Int., Ext.)



Cloison et
articles plâtre

Les déchets concernés par cette nouvelle filière sont très nombreux car ils couvrent l'ensemble des déchets issus de la construction et de la déconstruction des bâtiments.

Cette filière couvre les déchets inertes (tuiles, gravats, béton...) et non inertes (les toitures, les menuiseries intérieures et extérieures, les isolants...).

Pour cela de nouveaux contenants seront déployés avec un contenant pour la laine de verre, un autre pour la laine de roche et une benne bois REP (meubles, charpente, bardage...).



A partir de janvier 2024, le polystyrène expansé ne sera plus pris sur les déchèteries. Vous pouvez le déposer dans vos sacs ou bacs jaunes

> JE SUIS UN PROFESSIONNEL, EST-CE QUE JE PEUX ÉGALEMENT DEPOSER MES DÉCHETS ?

OUI ! Cette nouvelle filière est disponible en déchèterie pour les particuliers mais aussi pour les professionnels. Les conditions d'accès des professionnels ne changent pas : avoir son siège social sur le territoire de la Communauté de Communes Mad & Moselle et payer une REOMI au nom de l'entreprise.

RAPPEL : les dépôts sont limités à 3 m³/jour

> SUIS-JE OBLIGÉ DE ME RENDRE EN DECHETERIE POUR DEPOSER MES DÉCHETS ?

Non. Depuis 2023, les distributeurs de PMCB (enseignes de bricolage) ayant une surface de vente supérieure à 4 000 m² sont tenus de vous reprendre vos déchets (exclusivement des PMCB) gratuitement même si vous n'avez pas d'achat à faire (reprise 1 pour 0).

Pour trouver le point de reprise le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.valobat.fr et cliquez sur « Trouver un point de Reprise ». Il ne vous reste plus qu'à indiquer votre code postal et le tour est joué.

A NOTER : Pour connaître le type de déchets pris en charge par chaque point de reprise, consulter la fiche magasin sur le site ci-dessus.

Nos équipes restent mobilisées pour répondre à l'ensemble de vos questions.

N'hésitez pas à les joindre !

Communauté de Communes Mad & Moselle

Tel : 03.83.81.91.69

Mail : contactdechets@cc-madetmoselle.fr

